A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRERIE
ARGENT 1er TITRE
MONTRES FINES
DES
Patek Philippe et Cie de Genève
ET DES
Grandes Marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Cinquante-deuxième année. — N° 7. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX LUNDI 7 JANVIER 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 20, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
On traite à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

HUIT PAGES 5 Centimes

CHRONIQUE

POUR DEUX POULETS

La vendetta était déclarée depuis longtemps entre Bénini et Andracci. Elle avait pour cause une rivalité de jeunesse. Tous les deux avaient jadis aimé une même jeune fille. A peine Bénini l'avait-il demandée en mariage, qu'Andracci s'empressait de se rendre chez les parents pour essayer de supplanter son rival. Dans cette alternative, prévoyant les malheurs dont elle allait être la cause en se prononçant pour l'un au détriment de l'autre, la jeune fille prit le sage parti de les refuser tous les deux; aucun d'ailleurs ne lui convenait parfaitement.

Mais le mal était fait. Bénini se dit que si Andracci n'avait pas marché sur ses traces, la jeune fille était à lui. Ce dernier se tint le même langage, et la haine naquit dans le cœur des rivaux. Haine mortelle, alimentée par les chicanes de chaque jour.

Ces chicanes étaient d'autant plus faciles et nombreuses que les ennemis étaient voisins, avec des propriétés séparées seulement par une palissade. Pas de jour ne se passait sans qu'un méfait quelconque ne soit commis sur la lisière commune des deux petits domaines. Tantôt, c'était une récolte à demi détruite, tantôt autre chose. Seulement Bénini était plus acharné dans la vengeance que son antagoniste, et le mal qu'il accomplissait pour nuire à ce dernier prenait parfois les proportions d'un véritable crime.

Chacun d'eux avait alors un fils de vingt-six ans. Il va sans dire que la haine des deux pères leur était transmise en héritage, et qu'ils promettaient d'observer fidèlement la coutume du pays.

—×—

Le fils de Bénini était en mer, à bord d'un paquebot faisant le trajet d'Ajaccio au Brésil. Il était allé traiter une grosse affaire pour le commerce des peaux de bœufs, et l'on attendait son retour d'un jour à l'autre.

Bénini avait pour lui une grande affection; il se faisait une fête de le revoir, et aussi de bien le recevoir. Une belle paire de poulets était engraissée à cet effet.

Un matin, en allant leur donner de l'orge et contempler avec satisfaction la rondeur de leurs formes, il aperçut le fils d'Andracci rôdant le long de la palissade, un gourdin à la main. Cela lui parut suspect, et il se demanda qu'elle pouvait bien être son intention. Tout en réfléchissant, il entrait dans le poulailler. Quelle ne fut pas sa fureur à la vue de ses chers poulets étendus sur la terre à demi assommés.

— Le scélérat, s'écria-t-il, il me le paiera!

Rentré chez lui, il reçut une lettre. Son fils l'informait qu'il avait mené à bien sa mission et pensait revenir dans une huitaine.

— Et dire que mes poulets sont morts, morts à l'instant même où il va rentrer! Et nul moyen de les conserver jusque-là! Maudit Andracci, tu me le paieras, tu me le paieras.

Aussitôt il décroche son fusil, le charge avec des chevrotines, et sort furieux.

A peine dehors, il s'arrête soudain, se frappe le front et rentre en murmurant entre ses dents:

— Attendons à demain, c'est plus sûr.

Le lendemain était jour de marche à Ajaccio. Le jeune Andracci devait s'y rendre, comme de coutume.

Il partait ordinairement dès le matin et ne revenait que la nuit.

Bénini s'assura de son départ, et le soir il se dirigea, vers un chemin très solitaire s'embranchant sur la grande route, à deux kilomètres du village. Ce chemin n'était guère suivi que par les piétons. Il coupait à travers bois et évitait de faire le tour d'une grande propriété englobée dans l'angle de la route.

Le Corse prit ce chemin et arriva au bout d'un quart d'heure dans un fourré fort sombre. Un gros buisson d'ajoncs s'avançait, très avant sur le chemin. Placé derrière, on avait vue sur la pente, entre deux rangs de grandes futaies, sans qu'il soit possible d'être aperçu des personnes venant d'en haut.

D'un coup d'œil rapide, Bénini inspecta ce lieu et le trouva sans doute à sa convenance, car il se glissa derrière les ajoncs et posa son fusil le long d'un arbre.

La nuit était alors tombée, et la lune, sortie de derrière la côte, s'élevait lentement dans le ciel.

—×—

Dans sa lettre de la veille, le jeune Bénini annonçait son retour dans une huitaine.

Mais la mer avait été bonne durant toute la traversée, le paquebot était entré dans le port d'Ajaccio peu de temps après le courrier, le lendemain de la distribution des lettres.

Le voyageur était heureux de cette avance qui lui permettait de faire à ses parents une agréable surprise. Il passa par le marché, donna quelques poignées de main de-ci de-là aux amis qu'il rencontra, et la nuit se faisant de toutes parts, s'engagea sur la grande route pour regagner son foyer. Arrivé au chemin de traverse, il le prit et doubla le pas.

Le Corse était en embuscade depuis plus d'une demi-heure, quand il entendit marcher dans les feuilles. Il avança la tête et vit une ombre se détacher en noir sur le chemin blanchi par la lune.

Il arma doucement son fusil et attendit.

L'homme arrivait rapidement et fut bientôt à cinquante pieds du buisson. La lune ne l'éclairant que par derrière ne permettait pas de voir ses traits. Mais à son large chapeau, à ses épaules trapues, aux guêtres de cuir qui lui montaient jusqu'aux genoux, il n'y avait pas à douter, c'était le fils d'Andracci, c'était bien lui.

Quand il ne fut plus qu'à quelques toises des ajoncs un coup de feu illumina soudain l'embuscade. Le paysan tournoya sur lui-même et s'abattit en s'écriant:

— A moi!

— A cette voix, Bénini frisonne. Ce n'est pas celle de l'homme qu'il attendait; cependant elle a dans ses intonations quelque chose de connu. Oubliant toute prudence, l'assassin franchit le buisson, bondit vers sa victime et recule épouvanté.

— Mon fils! s'écrie-t-il, j'ai tué mon fils!

A ces mots, le blessé se soulève et montre au clair de lune sa poitrine trouée à la place du cœur par les chevrotines.

— Ah! c'est toi... mon père, murmure-t-il faiblement.

Puis, il retombe les bras en croix, les yeux fermés, mort.

Sylvain Degiantine.

LE PLUS JEUNE LÉGIONNAIRE
de France

L'ENSEIGNE DE VAISSEAU THÉRON

Agen, 5 janvier. — Le jeune enseigne de vaisseau, Joseph Théron, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Théron est le plus jeune officier français décoré; il n'a pas encore vingt-cinq ans, étant né le 20 mai 1882, à Pierre-Bénite (Rhône), où son père, actuellement préposé en chef de l'octroi d'Agen, occupait alors les fonctions de commis principal des contributions indirectes.

L'ENSEIGNE DE VAISSEAU THÉRON
Chevalier de la Légion d'honneur

Il n'est pas originaire d'Agen, mais il y est venu tout jeune et c'est dans notre lycée qu'il a fait ses premières études, continuées à Rochefort et terminées par son admission au « Borda » en 1899.

Promu enseigne, il embarqua sur la « Fronde », contre-torpilleur de l'escadre d'Extrême-Orient, commandée par l'amiral Richard. Le 16 septembre dernier, son navire se trouvait ancré dans le port de Hong-Kong, lorsque se produisit l'effrayant typhon, qui fit des milliers de victimes.

Au cours de la bourrasque, l'enseigne Théron risqua sa vie pour sauver l'équipage de la «Fronde» sur laquelle était venu se jeter un paquebot anglais après avoir brisé ses amarres.

BULLETIN

5 janvier.

Au Maroc, on s'est enfin décidé à une action énergique contre Raisouli.

—×—

Le mystère du duel de Viroflay s'éclaircit. L'adversaire du lieutenant Spitzer est le lieutenant Haune du 4e tirailleurs tonkinois.

—×—

Un nouvel attentat terroriste a eu lieu en Russie. Un général et sa femme ont été ligotés et volés.

INFORMATIONS

Les maisons de jeu

Paris, 6 janvier. — Les étrangers, tenanciers ou employés de cercles de Paris qui viennent d'être expulsés par ordre du ministre de l'intérieur, sont tous de nationalité belge. Sous la direction d'un de leurs compatriotes, M. Marquet, ils exploitaient les jeux dans un grand nombre de cercles nouvellement créés à Paris. On estime qu'ils ont raflé ainsi depuis deux ans plus de 10 millions; la cagnotte de l'un des cercles mixtes rapportait à elle seule près de 300.000 francs par mois.

Les substances médicamenteuses

Paris, 6 janvier. — Le ministre de l'Agriculture vient de constituer la Commission qui sera chargée d'élaborer un règlement d'administration publique, pour l'application de la partie de la loi du 1er août 1905 qui concerne la fraude des substances médicamenteuses.

Cette Commission, à qui il appartient de réorganiser l'inspection des pharmacies, drogueries et épiceries, rattachée dernièrement au ministère de l'Agriculture, comprend les personnes suivantes :

« M. Bienc, conseiller d'Etat, président; César Duval, Genoux, Limoussin-Laplanche, Peytral, sénateurs; Astier, Bachimont, Cazeneuve, Chamerlat, Delaunay, Delmas, Féron, Millerand, Morel (Loire), Schmidt, Villejean, députés; Chantemesse, Yvon, Bordas, Chauveau, Deguy, Guignard, Perrot, Gautier, Vaudin, Crinon, H. Martin, Buchet, V. Fumouze, Moynier de Villepoix, Fayolle, représentant notamment la Faculté de médecine, le conseil supérieur d'hygiène, l'Ecole supérieure de pharmacie et les syndicats et associations de pharmaciens; Roux, chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture; Toubeau (secrétaire) ».

L'abbaye de Solesmes

Paris 6 janvier. — La Cour de cassation vient de rendre son arrêt dans le procès intenté par la société civile et immobilière de Saint-Pierre de Solesmes contre le liquidateur.

La société civile est déboutée de sa demande. C'est donc la vente de l'Abbaye et de ses dépendances dans un temps très rapproché.

Une insurrection avortée en Guinée française

Paris, 5 janvier. — Nous avons annoncé l'autre jour qu'un marabout fanatique avait causé une certaine agitation en Guinée française et qu'il avait été arrêté et conduit à Konakry.

Le ministre des Colonies a reçu les rapports concernant cette affaire.

Le marabout Tibini-Comora, dans le cercle de Coba, s'est mis à prêcher une doctrine de purification et d'affranchissement. Il fit détruire les fétiches contraires à la foi musulmane, brûla plusieurs villages et en maltraita les habitants.

L'administrateur du cercle, M. Sthal, lui fit donner l'ordre d'avoir à se présenter devant lui. Il répondit qu'il n'avait plus à obéir aux blancs et qu'il n'y avait plus d'autre autorité en Guinée française que la sienne.

On décida alors d'employer la force. Le marabout fut capturé malgré l'opposition de ses partisans. A l'heure actuelle l'insurrection n'est plus à craindre.

Conséquence logique

Bourges, 5 janvier. — Le Conseil général du Cher siégeant hors session vient d'être saisi d'une motion de M. Martinet qui, constatant le renchérissement de toutes les choses nécessaires à l'existence par suite de l'accroissement des impôts, constatant d'autre part que les sénateurs et députés n'ont pas hésité à s'allouer des indemnités élevées, propose d'augmenter d'un tiers le traitement de tous les employés départementaux. L'examen de la motion a été renvoyé à la session d'avril.

Les obsèques de Mgr Darmaillac à Rome

Rome, 6 janvier. — Mgr Guthlin, ancien canoniste de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, est nommé supérieur de Saint-Louis-des-Français. Sa nomination sera officielle dans deux jours.

Les obsèques de Mgr Darmaillac ont été célébrées ce matin.

De nombreux prélats et religieux y assistaient. Au premier rang des notabilités de la colonie française, on remarquait M. Barrère, ambassadeur de France près du Quirinal; M. Raffroy, administrateur des établissements français, et les membres de l'ambassade française.

Mgr Darmaillac a été enterré à Campo-Verano, dans la chapelle française.

Le trône d'Abd-ul-Hamid

Constantinople, 5 janvier. — Le bruit court que depuis quelque temps on manifeste de nouveau, à Yildiz-Kiosk, l'intention de modifier l'ordre de succession au trône.

On discute la question et l'on sonde différents personnages dont on cherche à obtenir l'appui.

Ministres en Voyage

M. Caillaux dans la Sarthe

Le Mans, 5 janvier. — M. Caillaux, ministre des finances, viendra officiellement dans la Sarthe le 20 janvier prochain, à l'occasion de la réunion annuelle du comité républicain de la Ferté-Bernard.

Un grand banquet lui sera offert. M. Caillaux prononcera probablement un grand discours politique.

M. Guyot-Dessaigne dans le Puy-de-Dôme

Vertaizon, 5 janvier. — M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice, est arrivé à 11 h. 30 à Vertaizon, venant de Billon où il a passé la journée d'hier.

Sur le quai de la gare, M. Huguet, conseiller général, lui a souhaité la bienvenue.

Le garde des sceaux est parti à midi pour Clermont.

Clermont-Ferrand, 5 janvier. — M. Guyot-Dessaigne est arrivé à midi un quart à Clermont. Les réceptions ont eu lieu à la gare.

Répondant au général Bassaine-Hayter, commandant le 13e corps qui lui présentait les officiers de la garnison, le ministre a dit que l'armée doit être ce que les républicains veulent qu'elle soit, c'est à dire la nation armée pour la défense du territoire.

A une heure un déjeuner a eu lieu à la préfecture où le ministre est descendu.

A 4 heures, M. Guyot-Dessaigne a reçu à la préfecture, la Cour d'appel de Riom présentée par le premier président. Le ministre a déclaré qu'il serait toujours heureux de contribuer à l'avancement des magistrats républicains.

IL Y A DES SÉNATEURS

Que nous ayons des ministres « libéraux », cela ne fait aucun doute, et, par dessus le marché, épris de Justice, de Lumière, de Vérité, de toute la lyre!...

On sait avec quelle tolérance et quelle libéralisme ils confisquent les séminaires, évêchés, presbytères, églises et avec quelle élégance ils en chassent leurs occupants. Assurément, ce n'est pas du vol : juges et gendarmes protègent les généreux confisqueurs. On sait aussi que, lorsqu'une loi leur semble gênante, ils l'accommodent à leur gré au moyen d'un règlement d'administration publique ou même d'une simple circulaire.

Qui donc disait que le sens de l'autorité se perdait en France? Qui donc prétendait que l'autocratie avait disparu en ce pays?... Erreur, erreur. Ah! le ministère nous montre bien que l'autorité du plus fort est toujours l'Autorité et que les lois et la Constitution sont faites, un peu plus que jadis encore, pour que les gouvernants s'y assoient dessus. Le peuple veut un maître! disent quelquefois des simplistes. Mais, des maîtres, il en a à la douzaine!

Jamais l'arbitraire, le sans-gêne, le bon plaisir n'a été plus solidement régnant. Le seul avantage que nous ayons sur nos ancêtres est que nos maîtres changent un peu plus souvent. Hier, c'était Combes qui gouvernait comme un potentat nègre; aujourd'hui, c'est Clémenceau, qui est plutôt mogol, mais quel maître, quelle belle âme de tyran aussi celui-là! D'ailleurs, ces messieurs ne sont que des apparences. Le décor change mais le même pouvoir demeure, et c'est la franc-maçonnerie.

Il y a cependant quelquefois de menues résistances.

M. Clémenceau avait réussi à faire voter par la Chambre un budget, aussi instable qu'un homme ivre, dans des conditions vraiment scandaleuses. Une assemblée qui a déjà donné maintes preuves de sa servilité, avait littéralement avalé en quelques jours, un budget de quatre milliards! On voitait des centaines de millions en riant à la course. Une vingtaine de députés adoptaient en levant la main comme des automates, des crédits formidables. La majorité à tout faire ne tolérait pas la moindre discussion, les orateurs de l'opposition lui semblaient d'odieux gêneurs. Bref, un des plus jolis scandales de ce temps cependant « fertile en merveilles ».

La gloutonnerie de la Chambre aveugle et sourde ayant ainsi fait ses preuves, M. Clémenceau jugea qu'elle pourrait fort bien digérer en même temps le rachat en cinq secs du réseau de l'Ouest, un rien, un souffle, une bagatelle de 300 ou 400 millions. Et la Chambre vota le Rachat, sans même se demander combien ça coûterait : Elle a bien d'autres soucis!...

M. Clémenceau se dit ensuite avec la logique qui le caractérise, qu'une Chambre en valant une autre, le Sénat, entraîné par l'exemple, mettrait facilement les bouchées triples, et, en huit jours, s'assimilerait la loi Briand sur les cultes, le budget et enfin le rachat de l'Ouest!...

Stupeur : le Sénat n'a voté que la loi sur les cultes; quand il s'agit des curés il n'y regarde pas de si près. Seulement le budget lui a paru un peu trop difforme et vacillant et il a eu l'inconcevable, l'inexplicable curiosité de connaître les conséquences financières du rachat de l'Ouest! Un comble, quoi! M. Caillaux n'en revient pas.

Le Sénat est donc en passe de devenir suspect de réaction aux purs du Bloc : sa prétention d'économiser un petit budget de quatre milliards, comportant une foule de taxes nouvelles paraît à ces démocrates à la Louis XIV, une véritable aberration. Quant à vouloir connaître le dossier du Rachat, c'est presque de la trahison! Une note officieuse le laisse entendre: Il n'est pas bon de livrer au vil public les documents relatifs aux finances françaises... Voilà où nous en sommes.

Ah! la République entre les mains des «républicains» genre Clémenceau, Caillaux ou Briand, n'est pas une maison de verre. Le Sénat vient de l'apprendre. M. le ministre des finances consentait, après des sommations respectueuses, à lui communiquer quelques dossiers relatifs au rachat, mais à la condition expresse que messieurs les contribuables, — ceux qui paient, — n'en connaîtraient rien! Nous nous expliquons la stupeur de la commission à laquelle est dédiée cette thèse mais nous nous expliquons aussi la thèse elle-même. C'est celle des jacobins et elle se résume dans le droit du plus fort et dans l'abus de la force.

Aux sénateurs on dit : « Votez et ne raisonnez pas! »

Aux catholiques on dit : « Laissez-vous voler et maltraiter et ne criez pas! »

Ces maximes réussiront sur 400 députés. Fort heureusement, il n'y a pas en France que des députés bloccards. Le gouvernement vient de trouver des sénateurs. Peut-être un jour rencontrera-t-il aussi des citoyens, une espèce qui devient rare, mais qui n'est pas encore entièrement disparue.

F. GAUCHERAND.

LE VOYAGE D'ÉTUDES DU GÉNÉRAL PICQUART

Le ministre de la guerre en Tunisie

Bizerte, 5 janvier. — Une violente tempête, accompagnée de pluie torrentielle, a soufflé cette nuit. Le temps étant resté mauvais malgré une faible accalmie, le ministre a renoncé à visiter,

LE GÉNÉRAL PICQUART
Ministre de la Guerre

dans la matinée, les ouvrages fortifiés de la rive gauche. Il s'est borné à voir l'hôpital militaire et les casernements des troupes.

A onze heures, les réceptions ont eu lieu au contrôle civil. M. Gallepe, contrôleur civil, a présenté au ministre les membres bizertins de la conférence consultative. Ceux-ci lui ont demandé certaines améliorations dans les conditions des travaux militaires, ainsi que la construction d'un tunnel sous le canal pour faciliter, d'une rive à l'autre, les transports actuellement effectués par un bac à vapeur.

Le général Picquart a pris en considération les demandes des délégués, et a promis de les appuyer auprès de qui de droit.

La chambre de commerce a demandé au ministre de faire obtenir l'accélération de la construction des chemins de fer de Bejà à Mateur et Nebeur, et l'augmentation des troupes françaises.

Le ministre a déclaré qu'il était impossible, pour des raisons financières, et par suite de la réduction des effectifs provoquée par la loi de deux ans, d'augmenter la garnison.

Le ministre a reçu, en dernier lieu, le conseil municipal.

L'amiral Aubert, chef d'état-major de la marine, a rendu visite, à neuf heures, à l'amiral Bostron, commandant de la division russe.

LE BUDGET DE 1907

Le rapport général au Sénat. — La réforme administrative

Paris, 5 janvier. — Le rapport général de M. Gauthier, sur le budget de 1907, a été distribué à domicile aujourd'hui.

Ce rapport relativement bref, est dégagé de considérations générales à grande portée. Il est plutôt un compte-rendu fidèle des séances de la Commission dont il expose en en expliquant la génèse et les motifs, les conclusions et propositions que nos lecteurs connaissent.

Voici pourtant un passage intéressant du travail de M. Gauthier:

« Si nous voulons que les progrès déjà accomplis dans le domaine de la solidarité soient réels, effectifs, voire même suivis d'autres progrès, nous aurons à nous imposer un effort financier considérable. Il nous faudra pourvoir à la dotation des services du travail par la création de disponibilités et de ressources nouvelles suffisamment larges et stables pour faire face aux exigences du présent et de l'avenir.

» Une politique d'économie largement tracée et fermement suivie permettrait d'alléger sensiblement les sacrifices nouveaux demandés aux contribuables. Pour être vraiment fructueuse, cette politique devrait tout d'abord impliquer une modification profonde, sinon une refonte complète de notre organisation administrative, la réduction et la simplification de ses rouages disparates et surabondants.

» On a fait trop de fois, et en des termes excellents, la critique de notre système bureaucratique pour que nous ayons à la reprendre. Indifférent aux progrès réalisés dans toutes les directions de l'activité humaine, cet organisme âgé de plus d'un siècle a gardé, à peu de choses près, sa physionomie originelle. Rien, ou presque rien, n'est changé dans sa structure et dans son fonctionnement. »

LES TROUBLES DE RUSSIE

NOUVEL ATTENTAT TERRORISTE

Le général Stchepkin, ancien gouverneur de Sibérie, et sa femme, ligotés et volés

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — Hier après-midi, à quatre heures, un nouvel attentat a été commis par les terroristes dans la perspective Newsky, en plein centre de la ville. Quatre jeunes gens pénétrèrent dans l'appartement du général Stchepkin, qui était gouverneur de Sibérie sous le régime libéral d'Alexandre II, le saisirent, ainsi que sa femme, les attachèrent tous deux aux meubles de l'appartement, et demandèrent au vieux général de leur remettre son argent pour la « cause ».

Les deux vieillards s'évanouirent, et les quatre voleurs, forçant les tiroirs, s'emparèrent de 1.500 roubles. Un domestique étant allé chercher du secours, les voleurs essayèrent de s'enfuir. Cependant, l'un d'eux fut pris, mais il se tua aussitôt.

Le général Stchepkin, qui est octogénaire, a, depuis vingt ans, consacré son temps à visiter les prisons et à secourir les prisonniers dans le besoin.

C'est le père du professeur Stchepkin, membre éminent du parti constitutionnel-démocrate de l'ancienne Douma. Une de ses filles a été exilée en Sibérie pour ses opinions politiques.

Le Czar et le scandale des blés

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — La Commission d'enquête chargée d'examiner les accusations portées contre M. Gourko, dans l'affaire de l'adjudication Lidwall, a rédigé son rapport qu'elle remettra au Czar lui-même avant le Noël russe.

ACTUALITÉ

LES POISSONS ET LA VOIX HUMAINE

Entendent-ils? — Intéressantes expériences. Le morceau de pain jeté dans l'eau. — Pourquoi les poissons accourent. — C'est la vue... et non le bruit qui les attire

Chut!... Quand le long d'une rivière ou d'un lac, on passe un peu près d'un pêcheur à la ligne, il est rare qu'on ne le voie manifester de la mauvaise humeur et même s'écrier impatienté : « Vous faites du bruit et vous éloignez le poisson. » Bon pêcheur! Que de préjugés! Mais il est sourd comme un pot le poisson! Si on le fait fuir, ce n'est pas qu'il entende, c'est sans doute parce qu'il aperçoit à la surface de l'eau quelque mouvement anormal. On peut encore se demander s'il perçevrait le bruit du canon.

Beaucoup de travaux ont été faits déjà sur l'audition des poissons et pour presque tous les expérimentateurs, ces animaux ne peuvent entendre; quelques-uns cependant admettent qu'ils peuvent percevoir les vibrations d'une cloche plongée dans l'eau lorsque la distance qui les sépare du corps sonore n'est pas supérieure à 8 mètres. M. le docteur Marage s'est demandé si certains sons cependant n'impressionnent pas les poissons. Il fallait faire varier le timbre, la hauteur et l'intensité avant de répondre d'une façon certaine. En conséquence à l'aide d'une sirène, il produisit des voyelles synthétiques *ou, o, a, e, i*, il conduisit ces notes dans l'intérieur de la masse liquide par un tube de caoutchouc de 5 centimètres de diamètre intérieur. Les poissons étaient enfermés dans des bacs et ne pouvaient voir les expérimentateurs. Les expériences furent continuées pendant un mois sur des goujons (*gobis fluviatilis*), anguilles (*anguilla vulgaris*), brochets (*esox lucius*), tanches (*tinca vulgaris*), carpes (*cyprinus carpis*), gardons (*leuriscus rutilus*), etc. Tous ces poissons trente jours durant furent la sourde oreille.

Et pourtant, fait remarquer M. le docteur Marage, les sons transmis à travers l'eau avaient parfois une telle énergie, qu'une oreille normale ne pourrait pas supporter un son 400 fois plus faible. Sur 20 sourds-muets regardés comme sourds complets, il n'en a rencontré que 4 qui ne les aient pas entendus.

On pouvait objecter que les animaux ne se trouvaient pas dans les conditions ordinaires, et que le son étant réfléchi sur les parois du bac, l'animal ne pouvait pas en connaître la direction et, par conséquent, prendre la fuite du côté opposé à celui dont le son semblait provenir. M. Marage reprit les essais en eau libre, dans une rivière, mais il ne put opérer que sur des ablettes (*alburnus lucidus*), qui se trouvaient réunies par groupes de 10 à 15, à quelques centimètres de l'extrémité du tube plongé dans l'eau. Les résultats ont encore été négatifs. Et cependant un plongeur placé à 50 mètres de distance, entendait toutes les voyelles et le distinguait parfaitement, sans jamais commettre d'erreur.

Que conclure? Evidemment que les poissons sont incapables de percevoir la vibration des voyelles transmises dans l'intérieur du liquide avec une énergie susceptible d'impressionner les sourds complets. Il est donc peu probable qu'ils entendent la voix humaine ordinaire, les vibrations passant très difficilement de l'air dans l'eau. Alors? Alors, bons pêcheurs, vous pouvez parler à l'aise sans crainte de vous faire entendre des goujons, des tanches, des brochets, des carpes, des anguilles, qui passent à portée de l'hameçon provocateur. C'est bien certain.

Cependant, si l'on jette un morceau de pain dans l'eau, on voit accourir des poissons de toutes parts; ils ont donc perçu le bruit de la chute du pain. Nullement, ils ont vu le morceau de pain tomber. Ils voient, mais n'entendent pas. On a raconté souvent que les carpes de Fontainebleau venaient à la même heure chercher la nourriture que leur apportent des amis des poissons. Au premier bruit on les voit accourir. On a pu remarquer le même fait dans le bassin du Luxembourg à Paris. Mais encore une fois, ce n'est pas le bruit qui les prévient de l'arrivée de leur pourvoyeur. C'est la vue. Le poisson n'est que sourd et point aveugle. On a le droit de dire : « Sourd comme un poisson ».

H. P...

Légion d'Honneur

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 5 janvier. — Sont promus au grade d'officier :

MM. Chargueraud, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur des routes, de la navigation et des mines; Faure, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées; Draux, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées.

La promotion dans la Légion d'honneur, au titre des postes et télégraphes, ne paraîtra que la semaine prochaine; en même temps que cette promotion paraîtra une nomination d'officier, au titre des travaux publics.

L'ANARCHIE AU MAROC

On agit. — En marche vers Arzila. — Bombardement de Zinat

Il semble enfin, d'après les télégrammes reçus du Maroc qu'on a fini de temporiser et l'action sérieuse est engagée sur deux points.

Contre Arzila

Londres, 5 janvier. — On télégraphie de Tanger au « Standard » :

Tanger, 5 janvier. — Des détachements de gens du Fahs et d'Andjeras, ainsi que d'autres tribus qui ont fait leur soumission, sont partis pour Arzila afin de renforcer les troupes impériales envoyées pour reprendre la ville dont les portes ont été forcées par Raisouli.

La canonnière marocaine Saïdi ayant à bord des troupes fraîches et de l'artillerie a été envoyée à Arzila avec ordre de bombarder la ville si elle n'ouvre pas ses portes aux troupes du Sultan.

A Zinat

Paris, 5 janvier. — L' « Agence Havas » reçoit la dépêche suivante :

Tanger, 6 janvier. — L'action contre Zinat a commencé ce matin. On aperçoit une épaisse fumée au-dessus de la ville qui serait incendiée à la suite du bombardement.

Ce matin, on a entendu le bombardement de Tanger. De nombreux curieux sont sur les terrasses.

La biographie de Raisouli

L'« Imparcial » de Madrid a publié sur Raisouli quelques notes curieuses. L'autorité du brigand ne tient pas toute à ses violences ni à son audace.

Le véritable nom de Raisouli serait Moulal ben Mohamed er Raisuli; il appartient à une des familles les plus aristocratiques du Maroc. Il est chérif, c'est-à-dire descendant direct du Prophète, par le premier souverain de la dynastie idriste, dont l'un des fils, dont le tombeau est l'objet d'une grande vénération de la part de la tribu des Beni-Arros, est l'ascendant en droite ligne de Raisuli, qui conserve une partie des terres, des droits et privilèges dont jouissait son prédécesseur.

Une autre branche de sa famille est établie à Tétuan, où une superbe mosquée, qui constitue